

22/JUR/626

Décision n° 2022/DG/18 du 18 juillet 2022 portant nomination d'un membre de la commission scientifique indépendante des professions paramédicales

La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC) ;

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1451-1 à L. 1451-4, L. 4021-6 et R. 4021-13 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 modifié portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « ANDPC » ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2022 portant nomination de la directrice générale du groupement d'intérêt public « ANDPC » ;

Vu la décision n° 2020/28/DG modifiée du 29 décembre 2020 portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante des professions paramédicales ;

Vu la Charte éthique du DPC du 23 octobre 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Madame Dany GAUDELET est nommée, pour la durée du mandat restant à courir, membre titulaire de la commission scientifique indépendante des professions paramédicales, en remplacement de madame Brigitte LUDWIG.

Article 2 – Le Directeur du développement et de la qualité du DPC est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ANDPC.

Fait le 18 juillet 2022,

Michèle LENOIR-SALFATI

Directrice Générale

